

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-186 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
1 cours Félix Faure
Pour nettoyer et peindre une façade à l'aide d'un échafaudage

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

ENTREPRISE JIBER
35 AVENUE BILLAUD VARENNE
17000 LA ROCHELLE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour enduire une façade à l'aide d'un échafaudage, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 1 cours Félix Faure.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du lundi 13 avril 2026 à 08h00 au samedi 18 avril 2026 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 1 cours Félix Faure, au droit du chantier, pour nettoyer et peindre une façade à l'aide d'un échafaudage par l'entreprise « JIBER ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « JIBER ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

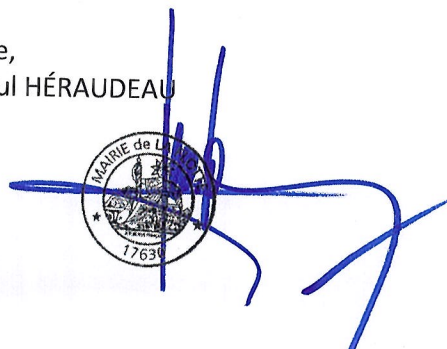
ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- JIBER.

Fait à La Flotte, le 10 avril 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU



The official stamp of the Mayor of La Flotte is circular, featuring the coat of arms of the commune and the text 'MAIRE de LA FLOTTE' and '1763'. A blue ink signature is written over the stamp.